

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 7 novembre 2022**, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

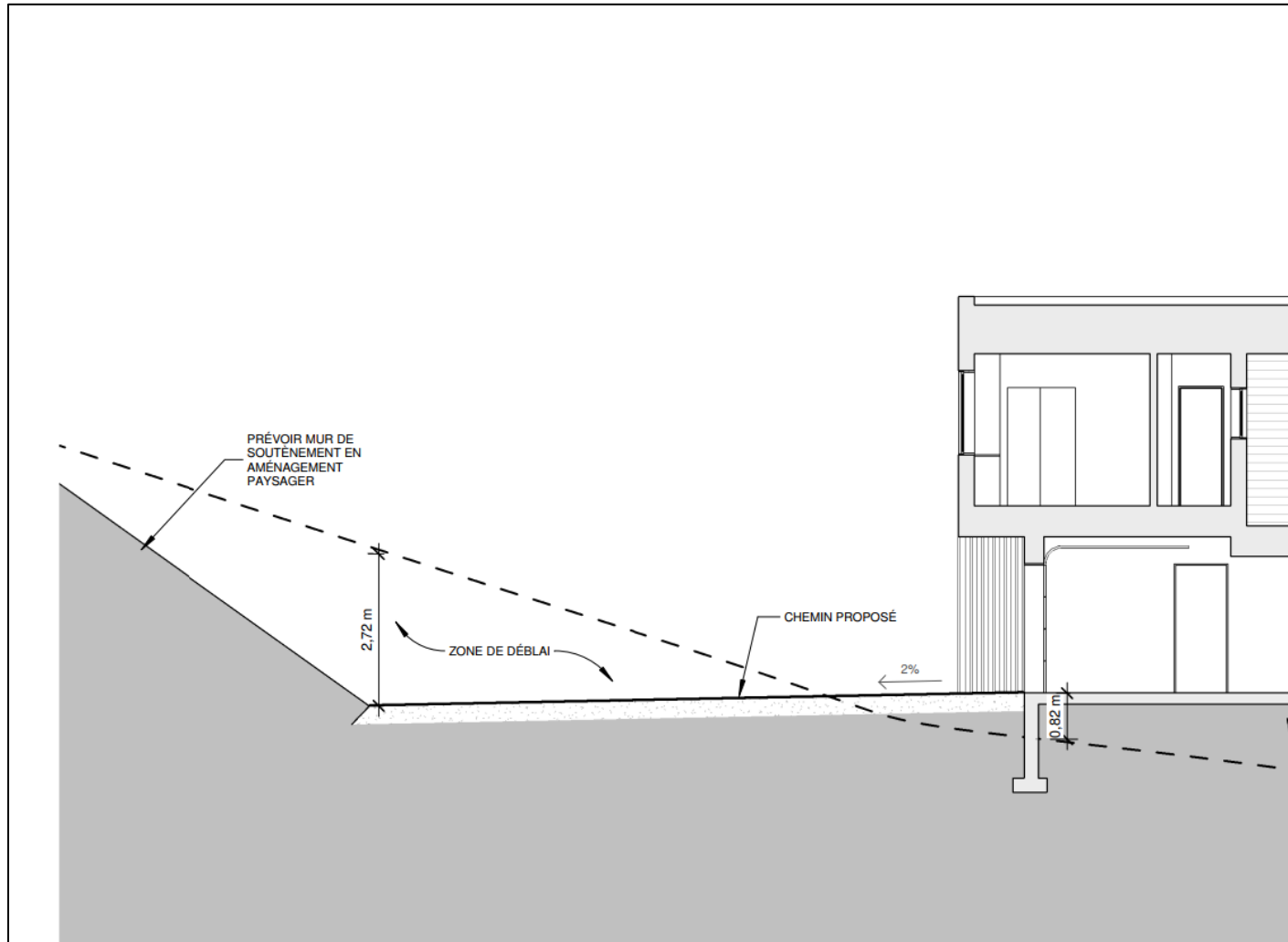
1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de deux déblais ayant une hauteur de 2,45 m et 2,75 m respectivement, situés à moins de 5 mètres du bâtiment principal, ou lieu de 2 m maximum tel que stipulé à l'article 176.2 du règlement de zonage 1037-2017, au 40, rue du Mont-Aki, lot 2 929 973, zone P3M-07, district lac- Bromont (dossier 2022-30216);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées, dans un projet résidentiel intégré, ayant une façade d'une largeur de 7,32 m au lieu de 7,6 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 136-146, rue du Saguenay (dossier 2022-30228).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi 7 novembre 12h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

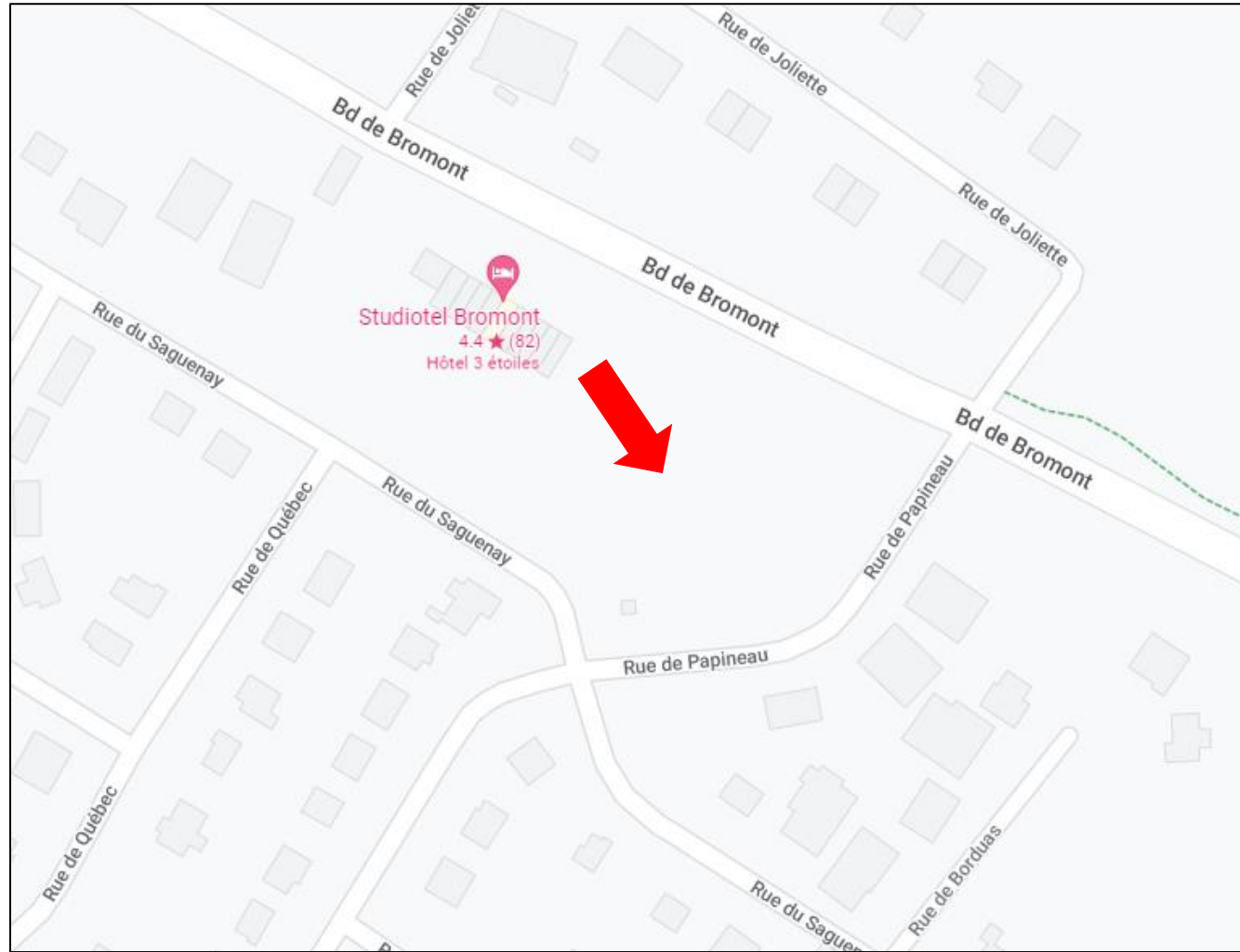
Bromont, ce 21^e jour du mois d'octobre 2022.

La greffière,
Ève-Marie Préfontaine, avocate

1. 40, Mont-Aki (2 de 2)



2. 136-146, rue du Saguenay (1 de 2)



2. 136-146, rue du Saguenay (2 de 2)

